



Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Conseil communautaire

du jeudi 15 avril 2021

Procès-verbal de la séance

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021

Décisions du Président

Délibération du bureau du 08 avril 2021

Finances : vote des taux

1 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour les communes du périmètre du SICTOM de la Région d'Auneau

2 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour les communes du périmètre du SICTOM de la Région de Rambouillet

3 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour le périmètre géré en régie

4 - Cotisation foncière des entreprises : vote du taux 2021

5 - Taxe sur le foncier bâti : vote du taux 2021

6 - Taxe sur foncier non bâti : vote du taux 2021

Finances : budgets primitifs 2021

7 - Budget principal 2021

8 - Budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaires 2021

9 - Budget annexe des parcs de stationnement à Epernon 2021

10 - Budget annexe de l'hôtel d'entreprises à Pierres 2021

11 - Budget annexe de la zone industrielle du Poirier

12 - Budget annexe du SPANC 2021

Déchets ménagers

13 - Groupement de commande

Ressources humaines

14 - Convention de mise à disposition d'un agent avec l'Amicale d'Epernon

Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à 19h30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, dans la salle Savonnière à Epernon (28230).

Stéphane LEMOINE appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Jean-Pierre ALCIERI, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Denis DURAND, Armelle THERON-CAPLAIN, Jacques GAY, Anne PONÇON, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Nathalie BROSSAIS, Éric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Pascal BOUCHER, Francisco TEIXEIRA, Pierre GOUDIN, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Michel DARRIVERE, Philippe RENAUD, Patrick PRIEUR, Gérald COIN, Chrystel CABURET, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE (suppléant d'Isabelle FAURE), Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Cécile DAUZATS donne pouvoir à Sylviane BOENS
Éric SEGARD donne pouvoir à François BELHOMME
Elisabeth LEVESQUE donne pouvoir à Anne BRACCO
Bruno ESTAMPE donne pouvoir à Michel DARRIVERE
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Laurent DAGUET
Marie José GOFRON donne pouvoir à Philippe RENAUD
Marc MOLET donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Béatrice BONVIN-GALLAS, Carine ROUX

Secrétaire de séance : Catherine DEBRAY

Approbation du procès-verbal du 25 février 2021


Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président

 **Fermeture ALSH maternelle de Gallardon** (arrêté n°2021_048 du 23 mars 2021)


L'accueil de loisirs maternelle de Gallardon « Les P'tits Loups » est fermé le mercredi 24 mars 2021.

L'accueil de loisirs maternelle de Gallardon ne pourra reprendre ses activités collectives qu'après avis des services de la DDCSPP et de l'ARS

 **Procédure adaptée – Marché de prestation de services – Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances – Attribution** (arrêté n°2021_049 du 26 mars 2021)

L'objet de la prestation est d'assister la communauté de communes pour mener la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances (responsabilité civile, assurances aux biens, flotte de véhicules, protection juridique et fonctionnelle, couverture de risques divers)

L'offre proposée par la SAS ARIMA Consultants associées (75008 Paris) est retenue pour un montant de 3 500.00€ HT.

 **Procédure adaptée – Marché de travaux – avenant n°1 construction de collecteur rue André Cailleaux et raccordements d'habitations sur Saint-Piat/Mévoisins – domaine privé phase 2** (arrêté n°2021_050 du 29 mars 2021)

Le marché « construction du collecteur rue André Cailleaux et raccordements d'habitations sur Saint-Piat/Mévoisins – domaine privé phase 2 » d'un montant de 229 493,00€ HT passe d'une TVA de 10%

Le montant de la TVA pour ce marché d'un montant de 229 493,00€ HT est donc réduit de 45 898,60€ HT à 22 949,30€ HT

 **Procédure adaptée – Marché de prestations intellectuelles n°17 – PA - 14 – avenant 1 - délimitation de 5 bassins d'alimentation de captage et établissement des plans d'actions** (arrêté n°2021_051 du 29 mars 2021)

L'avenant consiste en une rémunération complémentaire d'un montant de 8 500€ HT pour la réalisation d'analyse d'eau complémentaire. Le montant initial du marché étant de 46 345€ HT est augmenté de 18,34% et passe à 54 845€ HT.

Une prolongation de délais d'exécution est accordée au groupement TELOSIA/ASTREE compte tenu de la crise sanitaire. La prestation devra prendre fin le 30 septembre 2021.

 **Procédure adaptée – Marché de travaux – avenant 1 – travaux de renforcement et de renouvellement de canalisation et branchements plomb à Béville-le-Comte** (arrêté n°2021_052 du 31 mars 2021)


L'avenant n°1 au marché « Travaux de renforcement et de renouvellement de canalisation et des branchements plomb à Béville-le-Comte » consiste à réaliser des travaux supplémentaires relatifs au branchement intégral du n°31 Emile Milochaud et de la traversée de la RD à Béville-le-Comte pour un montant de 2 420,00€ HT.

Le montant du marché initial de 260 795,50€ HT est augmenté de 2 420,00€ HT. Le nouveau montant du marché est de 263 215,50€ HT.

 **Procédure adaptée – Marché de prestation de services – Modification de droit commun du PLU d'Ecrosnes – Attribution** (arrêté n°2021_053 du 6 avril 2021)

L'objet de la prestation est de préparer la modification du PLU d'Ecrosnes, de suivre la procédure administrative et d'apporter une assistance technique. La mission comprend également une option Evaluation environnementale, communication, reprographie.

L'offre proposée par la société En Perspective (28000 Chartres) est retenue pour un montant de 8 050,00€ HT.

 **Organisation des services enfance-jeunesse : 3^{ème} confinement** (arrêté n°2021_054 du 6 avril 2021)

Les accueils de loisirs du territoire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France seront fermés le mercredi 7 avril 2021, à l'exception des accueils de loisirs d'Auneau, de Béville-le-Comte, de Châtenay, de Saint-Piat/Changé, d'Epernon/La Billardièrre et de Nogent-le-Roi qui accueilleront les enfants des personnels prioritaires, indispensables à la gestion de l'épidémie de COVID-19.

Les accueils de loisirs du territoire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France seront fermés du 12 au 23 avril à l'exception des accueils de loisirs d'Auneau, de Béville-le-Comte, de Saint-Piat/Changé, d'Epernon/La Billardièrre et de Nogent-le-Roi qui accueilleront les enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie de COVID-19.

A l'exception de la crèche familiale d'Epernon, les structures d'accueil du jeune enfant (EAJE) accueilleront, du 6 au 23 avril 2021, uniquement les enfants des personnels prioritaires et indispensables à la gestion de l'épidémie de COVID-19.

La halte-garderie de Béville-le-Comte est fermée, son activité est transférée sur le multiaccueil d'Auneau.

Toutes les activités collectives des relais d'assistantes maternelles (RAM), les lieux d'accueil enfants parents (LAEP), les lieux d'éveil, ainsi que les activités collectives de la crèche familiale d'Epernon sont suspendus jusqu'au 26 avril 2021.

Délibération du Bureau communautaire du 8 avril 2021

 **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

François BELHOMME, vice-président en charge de la contractualisation présente un dossier de création d'un atelier de poules pondeuses biologiques, d'une mise en culture de noyers biologiques et de la réalisation d'un bâtiment pour la vente à la ferme pour l'exploitation de M. Crouillebois sur la commune d'Ecrosnes pour un montant de 85 924,28€ HT, soit une subvention de 30 000€ (plafonds) sollicitée au titre du CRST.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité,

Approuve le projet de création d'un atelier de poules pondeuses biologiques, d'une mise en culture de noyers biologiques et de la réalisation d'un bâtiment pour la vente à la ferme sur l'exploitation de M. Crouillebois sur la commune d'Ecroisnes dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),

Transmet le projet à la Région – Centre - Val de Loire,

Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant,

Finances

VOTE DES TAUX

1. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour les communes du périmètre du SICTOM de la Région d'Auneau (Jean-Pierre RUAUT)

Les communes concernées sont : Aunay sous Auneau, la commune historique d'Auneau, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Chatenay, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Maisons, Mondonville Saint-Jean, Morainville, Vierville.

La taxe des ordures ménagères perçues sur ce périmètre est constituée d'une part fixe (bases/taux) et d'une part variable (tarification incitative selon un coût à la levée). Pour information, le taux appliqué en 2020, pour la part fixe était de 11,33 %.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2021 appliqué à ce périmètre.

Bases prévisionnelles 2021 notifiées	6 632 077
Taux proposé TEOM part fixe	10.53%
Produits attendus TEOM part fixe	698 358 €
Produits attendus TEOMi part incitative	398 738 €
Total	1 067 096 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM à 10.53 % pour la part fixe du périmètre présenté ci-dessus

FIXE le produit attendu pour la part incitative à 398 738 €

2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour la commune rattachée au SICTOM de la Région de Rambouillet (Jean-Pierre RUAUT)

Seule la commune d'Epernon est concernée. Le SICTOM de Rambouillet notifie un produit attendu (536 018 €) à la communauté de communes. Puis le conseil communautaire est invité à voter le taux de TEOM. Pour information le taux appliqué en 2020 était 10.46 %.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2021 appliqué à la commune d'Epernon.

Bases prévisionnelles 2021 notifiées	5 155 946
Taux proposé	11.82 %
Produits attendus	609 433 €

Débat :

Catherine DEBRAY demande pourquoi le taux augmente.

Stéphane LEMOINE répond que c'est la décision du SICTOM de Rambouillet. Cela se justifie parce que les bases d'Epernon sont plus faibles que celles des communes des Yvelines. Le SICTOM va progressivement augmenter le taux pour réévaluer le produit attendu de la commune d'Epernon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM applicable pour 2021 à 11.82 % pour la commune d'Epernon.

3. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote du taux 2021 pour le périmètre géré en régie (Jean-Pierre RUAUT)

Les communes concernées par la collecte en régie sont : Levainville, Bailleau-Armenonville, Ecrosnes, une partie de Gallardon, la ville historique de Bleury Saint Symphorien, Ymeray, Bréchamps, Néron, Senantes, Coulombs, Lormaye, Saint Lucien, Croisilles, Chaudon, Faverolles, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Droue sur Drouette, Gas, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers le Morhier, Yermenonville.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2021 appliqué à la collecte en régie.

Collecte hebdomadaire (C1) :

Bases prévisionnelles 2021 notifiées	22 656 819
Taux proposé	16.50 %
Produits attendus	3 738 375 €

Les communes concernées par la collecte bi-hebdomadaire sont : Nogent le Roi et une partie de Gallardon.

Collecte bi-hebdomadaire (C2) :

Bases prévisionnelles 2021 notifiées	3 948 456
Taux proposé	17.46 %
Produits attendus	689 401 €

Débat :

Patrick LENFANT demande si le taux est identique à celui de 2021.

Daniel MORIN répond oui et demande qu'on étudie une baisse du taux de TEOM sur 2022 en raison de la baisse du coût de la DSP du SITREVA. Il informe le conseil du nouveau marché de collecte dont les résultats pourraient permettre également une baisse du taux de TEOM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM applicable pour 2021 à 16.50 % pour la collecte hebdomadaire et à 17.46 % pour la collecte bi-hebdomadaire.

4. Cotisation foncière des entreprises : vote du taux 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2021 le taux de CFE tel qu'appliqué en 2019 et 2020, soit 24.07 %

Montant des bases prévisionnelles 2021 : 14 548 000

Taux proposé : **24.07** %

Produit attendu : 3 501 704 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de CFE applicable pour 2021 à 24.07 %.

5. Taxe sur le foncier bâti : vote du taux 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2021 le taux de foncier bâti, tel qu'appliqué en 2019 et 2020, soit 0.584 %

Montant des bases prévisionnelles 2021 : 44 717 000

Taux proposé : **0.584** %

Produit attendu : 261 147 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE le taux de la taxe sur le foncier bâti applicable pour 2021 à 0.584 %

6. Taxe sur le foncier non bâti : vote du taux 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2021 le taux de foncier non bâti, tel qu'appliqué en 2019 et 2020, soit 1.76 %

Montant des bases prévisionnelles 2021 : 3 214 000

Taux proposé : **1.76** %

Produit attendu : 56 566 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE le taux de la taxe sur le foncier non bâti applicable pour 2021 à 1.76 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

7. Budget principal : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021, il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 34 454 130.96

Section d'investissement : 5 703 373.21

Débat :

Stéphane LEMOINE souligne que le budget est équilibré sans emprunt et que les taxes n'ont pas été augmentées comme il l'avait été annoncé en début de mandat.

Il ajoute que concernant l'augmentation des cotisations des syndicats de rivières, cela est dû à l'augmentation des charges de personnel car l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne finance plus les techniciens de rivière.

Une réflexion est en cours sur la protection des inondations (PI) avec plusieurs EPCI. Il va falloir réfléchir sur l'institution de la taxe GEMAPI et la création d'un budget annexe. Des études ont déjà été lancées sur la digue de Nogent-le-Roi.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté de communes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Stéphane LEMOINE remercie le conseil communautaire pour ce vote unanime, sans hausse d'impôt et sans emprunt avec 23 % du budget d'investissement pour l'enfance-jeunesse.

8. Budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaires à Epernon : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021, il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 20 000

Section d'investissement : 1 716 000

Débat :

Stéphane LEMOINE indique que la réception du bâtiment est prévue pour juin-juillet 2021. Sur les 18 cabinets de professionnels de santé, à ce jour, 16 sont déjà réservés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2021 du budget de la maison de santé pluridisciplinaire à Epernon

9. Budget annexe des parcs de stationnement à Epernon : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe des parcs de stationnement, avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

Les principes de la reprise anticipée et l'affectation des résultats, article L2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Les résultats de la gestion de l'exercice 2020 sont basés sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels ont été validés par certificat du comptable public, trésorier de Maintenon.

Les résultats du compte administratif provisoire 2020 du budget annexe des parcs de stationnement se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	PARCS DE STATIONNEMENT GARE EPERNON
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	85 797,50
Recettes	66 873,33
Résultats 2020	- 18 924,17
Report n-1	70 458,06
Résultats clôture de 2020	51 533,89
INVESTISSEMENT	
Dépenses	21 918,33
Recettes	10 531,35
Résultats 2020	- 11 386,98
Report n-1	41 091,24
Résultats clôture de 2020	29 704,26
SOLDE CUMULE I + F	81 238,15

Les résultats constatés pour 2020 s'établissent comme suit à la section :

- de fonctionnement : + 51 533.89 €, à reprendre au R002
- d'investissement : + 29 704.26 € à reprendre au R001

Le budget primitif 2021 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 119 833.89

Section d'investissement : 40 235.61

Débat :

Jean-Pierre RUAUT explique qu'il y a eu moins de recettes en 2020 en raison des abonnés travaillant habituellement en Ile-de-France et qui étaient en télétravail.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe des parcs de stationnement de la gare d'Epernon

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe des parcs de stationnement de la gare d'Epernon

10. Budget annexe de l'hôtel d'entreprises à Pierres : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe Hôtel d'entreprises situé à Pierres, avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

Les principes de la reprise anticipée et l'affectation des résultats, article L2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Les résultats de la gestion de l'exercice 2020 sont basés sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels ont été validés par certificat du comptable public, trésorier de Maintenon.

Les résultats du compte administratif provisoire 2020 du budget annexe Hôtel d'entreprises se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	HOTEL D'ENTREPRISES PIERRES
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	52 438,32
Recettes	64 031,53
Résultats 2020	11 593,21
Report n-1	95 552,04
Résultats clôture de 2020	107 145,25
INVESTISSEMENT	
Dépenses	17 554,00
Recettes	24 043,00
Résultats 2020	6 489,00
Report n-1	5 784,90
Résultats clôture de 2020	12 273,90
<i>SOLDE CUMULE I + F</i>	<i>119 419,15</i>
RAR EN DEPENSES	756,00
RAR EN RECETTES	-
SOLDE	- 756,00

Les résultats constatés pour 2020 s'établissent comme suit à la section :

- de fonctionnement : + 107 145.25 €, à reprendre au R002
- d'investissement : + 12 273.90 €, à reprendre au R001

Le budget primitif 2021 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats et inscription des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 173 815.25 €

Section d'investissement : 41 116.90 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe de l'hôtel d'entreprises à Pierres

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe de l'hôtel d'entreprises à Pierres

11. Budget annexe de la zone d'activités du Poirier : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe Zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi, avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

Les principes de la reprise anticipée et l'affectation des résultats, article L2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Les résultats de la gestion de l'exercice 2020 sont basés sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels ont été validés par certificat du comptable public, trésorier de Maintenon.

Les résultats du compte administratif provisoire 2020 du budget annexe Zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	ZI DU POIRIER
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	937 710,47
Recettes	911 753,00
Résultats 2020	- 25 957,47
Report n-1	25 957,47
Résultats clôture de 2020	0,00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	911 753,00
Recettes	918 338,74
Résultats 2020	6 585,74
Report n-1	431 599,26
Résultats clôture de 2020	438 185,00
<i>SOLDE CUMULE I + F</i>	<i>438 185,00</i>

Les résultats constatés pour 2020 s'établissent comme suit à la section :

- de fonctionnement : 0.00 €
- d'investissement : + 438 185 €, à reprendre au R001

Le budget primitif 2021 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 1 349 938 €

Section d'investissement : 1 349 938 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe de la zone d'activité du Poirier

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activité du Poirier à Nogent-le-Roi

12. Budget annexe du SPANC : budget primitif 2021 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), avec reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

Les principes de la reprise anticipée et l'affectation des résultats, article L2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Les résultats de la gestion de l'exercice 2020 sont basés sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels ont été validés par certificat du comptable public, trésorier de Maintenon.

Les résultats du compte administratif provisoire 2020 du budget annexe du SPANC se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	SPANC
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	54 042,21
Recettes	50 468,60
Résultats 2020	- 3 573,61
Report n-1	5 294,39
Résultats clôture de 2020	1 720,78
INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 349,00
Recettes	5 682,30
Résultats 2020	1 333,30
Report n-1	21 968,19
Résultats clôture de 2020	23 301,49
<i>SOLDE CUMULE I + F</i>	<i>25 022,27</i>

Les résultats constatés pour 2020 s'établissent comme suit à la section :

- de fonctionnement : 1 720.78 €, à reprendre au R002
- d'investissement : + 23 301.49 €, à reprendre au R001

Le budget primitif 2021 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 79 000.78 €

Section d'investissement : 27 891.49 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe SPANC
APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC

Stéphane LEMOINE remercie l'ensemble du conseil communautaire pour avoir voté les budgets à l'unanimité. Il remercie Jean-Pierre RUAUT et Michel DARRIVERE ainsi que le service finances et particulièrement Laurence GUITTARD pour le travail effectué.

Déchets ménagers

13. Groupement de commande (Daniel MORIN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Considérant que la loi de transition énergétique a pour objectif principal, en matière de recyclage de matière, une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon fin 2022 ;

Considérant que CITEO et sa filiale Adelphé mènent un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés via cinq vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022 ;

Considérant que la phase 4 va débiter prochainement ; que SITREVA répondra à la phase 5 d'appel à projets, prévue entre octobre 2021 et juin 2022 ;

Considérant qu'il apparaît dès lors nécessaire de recruter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour d'une part, répondre à l'appel à projet de CITEO et d'autre part, suivre les futurs travaux d'adaptation du centre de tri NATRIEL au tri de tous les emballages et d'amélioration de ses performances.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commande pour le recrutement d'un cabinet d'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réponse à l'appel à projet de CITEO pour l'« extension des consignes de tri »

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes

DESIGNE le Syndicat Intercommunal de TRaitement et de VALorisation des déchets (SITREVA) en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande et avenants éventuels à intervenir.

Ressources humaines

14. Convention de mise à disposition d'un agent avec l'Amicale d'Épernon (Anne BRACCO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du recrutement des surveillants de baignade pour la période d'ouverture de la piscine du Closelet à Épernon, la communauté de communes souhaite conclure une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec l'Amicale d'Épernon.

Cette mise à disposition se pratique depuis plusieurs années.

Le coût de cette mise à disposition est de 6 586,03 € représentant un nombre de 379 heures (dont 9h de dimanches et jours fériés) sur la période du 17 mai au 31 juillet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'Amicale d'Épernon à la communauté de communes pour la période du 17 mai au 31 juillet

AUTORISE le Président à signer cette convention

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021

Informations et questions diverses

Vaccination :

Stéphane LEMOINE informe que pour les prochaines journées de vaccination, les 17 et 24 avril, 804 doses de vaccins sont prévues. Il remercie tous les bénévoles qui sont engagés dans la réussite de cette opération qui donne une belle image de la collectivité.

La séance est levée à 21h00.